Municipalité
Mont-Saint-Pierre

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, greffière et trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance du 4 novembre 2026, sur proposition de Mme Marise Ouellet, une résolution établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027 :

QUE les séances débuteront à 19 h 30 à la salle Alfonse-Cloutier située au 102 Prudent-Cloutier ;

QUE les jours de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

- 6 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 8 septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 8 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Mont-Saint-Pierre, ce 5 novembre 2026

Karolane Horth Bujold
Directrice générale et greffière-trésorière